

Compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2025

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Bruno DEGENETAIS - David CHAUMEIL - Frédéric SEGUIN - Catherine ROSIGUE - - Philippe MARCE - Jocelyne MOULIN - Catherine ROSIGUE
Nathalie LEBRUN

Absents excusés : Mireille GRONDONA - Claire D'AGOSTINO - Bruno GIRARD

Secrétaire de séance : Sylvie GUISSSET

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h49 sous la présidence de M. Jean-Louis POLETTI, Maire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Budget communal : Compte Financier Unique 2024
- Budget assainissement : Compte Financier Unique 2024
- Affectation des résultats
- Vote des taxes communales
- Budget communal 2025
- Budget assainissement 2025
- Appartement n°5 : Installation de chauffage par pompe à chaleur : Validation de devis
- Appartement n°5 : Remplacement des menuiseries : Validation de devis
- Appartement n°5 : Mise en place du réseau d'alimentation en eau : Validation de devis
- Appartement n°5 : Isolation, cloisons, peinture : Validation de devis
- Appartement n°5 : Réalisation d'une chape isolante au sol : Validation de devis
- Réfection du mur du jardin du presbytère : Validation de devis
- Réfection du mur cour intérieure appartement n°5 : Validation de devis
- Réfection de l'escalier du jardin du presbytère : Validation de devis
- Salle des Fêtes : Remplacement des toilettes : Validation de devis
- Remplacement de l'éclairage public : Fourniture et mise en place de LED : Validation de devis
- Remise en état de l'assainissement suite intempéries 2024 : Validation de devis
- Acquisition d'un taille haie : Validation de devis

Divers :

- Point sur les travaux en cours et à venir
- Questions diverses

- Budget communal : Compte Financier Unique 2024

Considérant que les comptes de gestion du budget principal, dressés par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2024 sont concordants avec le compte financier unique du budget précité présenté par l'Ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières.

Sous la présidence de Mme Sylvie GUISSSET, 1ère Adjointe au Maire, chargé de la présentation budgétaire, le Conseil municipal examine les comptes 2024.

Hors de la Présence de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte financier unique du budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2024

Déclare que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2024 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Budget assainissement : Compte Financier Unique 2024

Considérant que les comptes de gestion du budget assainissement, dressés par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2024 sont concordants avec le compte financier unique du budget précité présenté par l'Ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières.

Sous la présidence de Mme Sylvie GUISET, 1ère Adjointe au Maire, chargé de la présentation budgétaire, le Conseil municipal examine les comptes 2024

Hors de la Présence de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Approuve le compte financier unique du budget assainissement, dressé par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2024.

Déclare que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2024 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Affectation des résultats

• Budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Financier Unique de 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, et constatant que le Compte Financier Unique présente :

Pour la section de fonctionnement 2024 un excédent reporté de **52 743,03 €** soit un résultat de clôture excédentaire de **199 437,16 €**.

Décide à l'unanimité,

D'affecter cette somme en recettes de Fonctionnement à l'article 002 pour **29 437,16 €**, et en recette d'investissement au compte 1068 pour **170 000 €**.

Pour la section d'investissement 2024 un excédent reporté de **108 702,91 €** des RAR dépense pour 30 030,00 € et RAR Recette pour 0 €, soit un résultat de clôture excédentaire de **112 644,75 €**.

Décide à l'unanimité, d'affecter cette somme en recettes d'investissement à l'article 001

• Budget assainissement

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Compte Financier Unique de 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, et constatant que le Compte Financier Unique présente :

Pour la section de fonctionnement 2024, un excédent reporté de **33 101,69 €** soit un résultat de clôture excédentaire de **45 646,13 €**.

Décide à l'unanimité,

D'affecter cette somme en recettes de Fonctionnement à l'article 002 pour **12 714,68 €** et en recette d'investissement sur le compte 1068 pour **32 931,45 €**

Pour la section d'investissement 2024, un excédent reporté de **91 985,46 €**, des RAR dépenses pour 0€ et recette 0 € soit un résultat de clôture excédentaire de **97 447,84 €**.

Décide à l'unanimité, d'affecter cette somme en recette d'investissement à l'article 001

- Vote des taxes communales

M. le Maire expose à l'assemblée le tableau des taux des taxes locales directes et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux.

Taux Communal Taxes Foncières Bâti 2025 : 30%

Taux Communal Taxes Foncières Non Bâti 2025 : 38%

Taux Communal Taxes Habitation 2025 : 12,50%

- Budget communal 2025

Après sa présentation, le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif Principal 2025 comme suit :

Pour la section de fonctionnement : **622 965,16 €**

Pour la section d'investissement : **664 411,68 €**

- Budget assainissement 2024

Après sa présentation, le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif annexe assainissement 2025 comme suit :

Pour la section de fonctionnement : **76 114,68 €**

Pour la section d'investissement : **185 927,29 €**

- Appartement n°5 : Installation de chauffage par pompe à chaleur : Validation de devis

Des travaux de rénovation énergétique de l'appartement n°5 viennent d'être lancés, dans ce cadre l'installation d'un chauffage par pompe à chaleur en remplacement des radiateurs électriques est prévue. Cette solution permettra des réductions conséquentes de consommation d'énergie. Un devis a été sollicité à cet effet auprès de l'entreprise SAS DIGONNET.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 2 996,00 € HT soit 3 595,20 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Appartement n°5 : Remplacement des menuiseries : Validation de devis

Des travaux de rénovation sont prévus dans l'appartement n°5, et le changement des menuiseries en fait partie. Un devis a été sollicité à cet effet auprès de l'entreprise ETS CHATRON.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 6 676,20 € HT soit 8 011,44 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Appartement n°5 : Mise en place du réseau d'alimentation en eau : Validation de devis

Des travaux de rénovation sont prévus dans l'appartement n°5, pour cela la mise en place du réseau d'alimentation en eau est nécessaire. Un devis a été sollicité à cet effet auprès de l'entreprise HYBRIO ENERGIES.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 3 240,00 € HT soit 3 888,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Appartement n°5 : Isolation, cloisons, peinture : Validation de devis

Les devis pour la réalisation de ces travaux n'ayant pas été reçus avant le conseil municipal, ce point est reporté à une prochaine réunion.

- Appartement n°5 : Réalisation d'une chape isolante au sol : Validation de devis

Les travaux de rénovation de l'appartement n°5 sont en cours, la réalisation d'une chape isolante au sol est nécessaire.

Monsieur le Maire présente le devis émis par la Sté VIVARAIS CHAPE pour un montant de 3 442,40€HT soit 4 130,88 €TTC, d'autres devis, sollicités auprès d'autres entreprises, sont en attente.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la réalisation d'une chape isolante pour un devis plafonné au montant ci-dessus.

- Réfection du mur du jardin du presbytère : Validation de devis

Monsieur le Maire explique, au conseil qu'il est nécessaire de procéder à la remise en état du mur en pierre du jardin du presbytère.

Un devis a été sollicité en ce sens auprès de l'entreprise RENOVATION CONSTRUCTION CONSEIL pour un montant de 8 592 € HT soit 10 310,40 € TTC

Le devis est présenté au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Réfection du mur cour intérieure appartement n°5 : Validation de devis

Monsieur le Maire explique, au conseil qu'il est nécessaire de réaliser la réfection du mur en pierre de la cour de l'appartement n°5.

Un devis a été sollicité en ce sens auprès de l'entreprise RENOVATION CONSTRUCTION CONSEIL pour un montant de 4 579 € HT soit 5 494,80 € TTC

Le devis est présenté au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Réfection de l'escalier du jardin du presbytère : Validation de devis

Monsieur le Maire explique, au conseil qu'il est nécessaire de reconstruire l'escalier du jardin du presbytère.

Un devis a été sollicité en ce sens auprès de l'entreprise RENOVATION CONSTRUCTION CONSEIL pour un montant de 2 540 € HT soit 3 048 € TTC

Le devis est présenté au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Salle des Fêtes : Remplacement des toilettes : Validation de devis

Les toilettes de la salle des fêtes sont vétustes et se bouchent souvent, la salle étant louée régulièrement il est nécessaire de les changer.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise HYBRIO ENERGIES pour un montant de 970,00 € HT soit 1 164,00 € TTC

Le devis est présenté au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Remplacement de l'éclairage public : Fourniture et mise en place de LED : Validation de devis

Afin de poursuivre cette démarche de réduction des consommations d'énergie et de protection de la biodiversité, la commune a le projet de procéder au remplacement des luminaires existants par des LED et à la suppression de certains points lumineux. Des devis ont été sollicités en ce sens auprès de l'entreprise SARL PIRONNET.

Les devis sont présentés au conseil municipal pour validation, leur montant est de 57 716,00 € HT soit 69 259,20 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Remise en état de l'assainissement suite intempéries 2024 : Validation de devis

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite aux intempéries du 17 octobre dernier, un conduit de canalisation du collecteur des eaux usées est bouché. La fuite a été constaté sur certaines parcelles.

Un devis a été sollicité en ce sens auprès de l'entreprise SAS JORLAND pour les travaux d'un montant de 1 060 € HT soit 1 272 € TTC.

Le devis est présenté au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Acquisition d'un taille-haie : Validation de devis

Monsieur le Maire explique au conseil que l'agent communal aurait besoin d'un taille haie afin d'effectuer des travaux sur la commune.

Pour cela, un devis a été sollicité auprès la société ARMELLIE, le montant du devis est de 695,83 € HT soit 835 € TTC

Le devis est présenté au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

Divers :

- Point sur les travaux en cours et à venir :

Une présentation des travaux en cours et à venir a été faite au conseil municipal.

- Questions diverses :

La Guiguette sera présente à St Michel du 22/05 au 24/05 de 18h à minuit

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.